



*Depuis 1993, le Comité ZIP protège, réhabilite et met en valeur le fleuve Saint-Laurent sur son territoire pour le remettre au monde.*

Salaberry-de-Valleyfield, le 8 octobre 2010

Transmission via courriel [psl@ec.gc.ca](mailto:psl@ec.gc.ca)

OBJET : Consultation ciblée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

Madame, Monsieur,

Les membres du Conseil d'administration du Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent se sont réunis pour analyser et discuter du document de consultation sur l'élaboration d'une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. La même discussion a eu lieu avec des utilisateurs régionaux du Saint-Laurent.

Le document contient quatre (4) thématiques importantes pour l'avenir du Saint-Laurent, soit une vision, des enjeux, des zones stratégiques et la gestion intégrée du Saint-Laurent. Suite à ces rencontres, nous désirons vous transmettre nos commentaires, questionnements et suggestions sur ces sujets.

#### 1- LA VISION

Les comités ZIP travaillant en concertation avec les intervenants du milieu, nous croyons essentiel de considérer que dans l'avenir **LE MAINTIEN DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'AMÉLIORATION DU FLEUVE AMÈNERA TOUS LES UTILISATEURS DU SAINT-LAURENT À ÊTRE CONSCIENTISÉS ET RESPONSABILISÉS À SA PROTECTION, SA RÉHABILITATION ET SA MISE EN VALEUR POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'ÉCOSYSTÈME.**

Chacun étant conscient des impacts de ses gestes sur l'environnement du Saint-Laurent, la biodiversité, la qualité de l'eau et les divers usages en seront ainsi préservés et harmonisés.

#### 2- Les enjeux

Nous considérons que les enjeux présentés sont importants mais un quatrième devrait s'ajouter, **LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.** Chacune des orientations présentées sont ou seront soumises, dans un avenir rapproché, à l'impact des changements climatiques. Il faut donc déjà considérer cet enjeu transversal, actualiser nos connaissances en tenant compte des impacts possibles et ainsi permettre aux décideurs et utilisateurs de s'adapter au quotidien.

*Le Saint-Laurent, un fleuve qui nous tient à cœur !*

28, rue St-Paul, bureau 203, Salaberry-de-Valleyfield, Québec J6S 4A8

Tél.: 450-371-2492 • Téléc.: 450-371-7599 • [ziphsi@rocler.com](mailto:ziphsi@rocler.com) • [www.rocler.qc.ca/ziphsi](http://www.rocler.qc.ca/ziphsi)

Concernant **la biodiversité**, nous pensons qu'il faut d'abord PRÉVENIR L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES pour conserver les milieux et ensuite RESTAURER ET VALORISER pour protéger les acquis, les espèces indigènes et les espèces en péril. Il ne faut pas seulement s'attarder aux sites d'intérêt écologique et patrimoniaux mais à tous les milieux naturels.

**La qualité de l'eau** s'améliorera lorsque nous serons capables de diminuer les sources de POLLUTION DIFFUSE, pas seulement au niveau agricole. L'agriculture fut ciblée dans les derniers Plan Saint-Laurent, les producteurs agricoles ont fait une partie du travail et le poursuivent tandis qu'au niveau de la pollution diffuse municipale et riveraine, beaucoup reste à faire. Nous souhaitons que les problèmes de pollution diffuse en rive soient traités dans le prochain Plan Saint-Laurent pour obtenir une amélioration plus rapide de la qualité de l'eau. Une caractérisation des fosses septiques des riverains de même que des usines d'épuration municipale rejetant directement au Saint-Laurent devraient être la priorité des prochaines années tout en favorisant le respect de la réglementation et la responsabilisation des propriétaires. Les gens veulent retourner se baigner au Saint-Laurent sans aucune préoccupation pour leur santé.

Quant aux **usages**, ils sont nombreux et devraient être considérés dans un ensemble. Cependant, deux (2) orientations nous interpellent particulièrement : l'assurance D'APPORTS EN EAU ADÉQUATS pour les différents usages et l'ACCESSIBILITÉ au fleuve.

Avec les changements climatiques, la variation du niveau d'eau risque d'augmenter et tous les usages pourront en souffrir. Il est donc important de s'y attarder mais également sur des territoires où les niveaux varient peu, comme c'est le cas au lac Saint-François, car cela occasionne d'autres problématiques.

Si les gens ont accès à l'eau, ils seront conscientisés par les problématiques et auront intérêt à en prendre soin.

Parmi les **objectifs à atteindre** au sujet de ces orientations, L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES demeure une priorité car c'est à partir de caractérisations et d'études que nous pourrons déterminer les sources d'un problème, élaborer un plan d'action et contrôler les éléments nuisibles à la source.

La population dans son ensemble doit être conscientisée, sensibilisée et impliquée dans l'amélioration constante du Saint-Laurent. NOUS PARVIENDRONS AINSI À UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ, À UNE OUVERTURE DE PLAGES ET DE ROUTES BLEUES À LA GRANDEUR DU SAINT-LAURENT, À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU PAR UNE BAISSSE DU TAUX DE PHOSPHORE ET DE LA CONTAMINATION BACTÉRIOLOGIQUE C'EST-À-DIRE À UNE AMÉLIORATION DU FLEUVE PARTOUT ET EN TOUT TEMPS SANS OUBLIER UNE BONNE GESTION DE L'APPORT EN EAU, INCLUANT LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS, POUR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES USAGES.

### 3- Les zones névralgiques

Il est indiqué dans le document de consultation que « les zones névralgiques prioritaires proposées ont été déterminées sur la base de deux critères principaux : d'une part, la présence de **plusieurs problèmes environnementaux reconnus comme prioritaires par les experts gouvernementaux** et, d'autre part, la possibilité de mettre en œuvre des actions davantage intégrées et concertées. »

Nous nous interrogeons sur le premier de ces critères. Les experts gouvernementaux se sont basés sur les études existantes pour faire leur choix. Certaines zones, comme le lac Saint-François, n'ont pas été étudiées directement. Comment peut-on déterminer que cette zone est moins problématique qu'une autre ? Le choix est fonction des études disponibles, pas des problématiques « disponibles » sur le terrain.

LE FLEUVE EST LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE PLUSIEURS MUNICIPALITÉS DONT LA VILLE DE MONTRÉAL. Abandonner l'amont du fleuve, c'est compromettre la qualité de l'eau du reste du Saint-Laurent, d'une ville à l'autre.

**TOUT LE LONG DU SAINT-LAURENT** il y a des fosses septiques riveraines non conformes, des surverses, des bandes riveraines mal aménagées, des espèces exotiques envahissantes, des espèces en péril, des bateaux de plaisance, etc. Dans notre région, en amont de Montréal, l'artificialisation des berges, le batillage, la privatisation des accès, la privatisation des rives sont des problèmes importants. Les barrages qui entravent la circulation des poissons qui ne peuvent remonter le fleuve et causent une baisse de la biodiversité au Lac Saint-François, les conflits d'usages qui vont en augmentant car il y a de plus en plus de plaisanciers sur le lac (à cause du niveau stable) qui ne respectent pas les autres utilisateurs et les riverains sont également préoccupants.

Oui, il y a d'autres problématiques partout sur le Saint-Laurent. Au lac Saint-François par exemple, le niveau d'eau ne change pas ce qui amène des problématiques importantes aux yeux des utilisateurs qui doivent être prises en compte avant que cette eau n'arrive à Montréal.

Les raisons données pour choisir les cinq (5) zones s'appliquent tout aussi bien aux autres zones du Saint-Laurent. Par exemple, si on prend les raisons invoquées pour le choix de la région de Montréal et du lac Saint-Pierre en eau douce, la présence d'un site Ramsar, les rejets d'eaux usées contenant des contaminants chimiques et bactériologiques, les conflits d'usage, la pollution agricole des tributaires, l'accès aux rives, les contaminants provenant d'effluents municipaux, la perte de milieux humides, la perte de biodiversité, les espèces exotiques envahissantes et les espèces en déclin, sont tout aussi valables pour le territoire du lac Saint-François et la section située entre ce lac et le lac Saint-Louis comme pour les autres sections du Saint-Laurent. Pourquoi alors privilégier celles-là ?

**EN NE TRAVAILLANT PAS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME DU SAINT-LAURENT, NOUS PERDONS TOUT LE TRAVAIL QUI A ÉTÉ FAIT AU COURS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES. LA RÉUSSITE DU PROGRAMME ZIP TIENT AU FAIT QUE D'AMONT EN AVAL, LES COMMUNAUTÉS RIVERAINES ONT TRAVAILLÉ EN CONCERTATION SUR DIFFÉRENTES PROBLÉMATIQUES, SELON LES BESOINS LOCAUX ET RÉGIONAUX. LE MILIEU DÉTERMINE LES PRIORITÉS, LE MILIEU SE CONCERTÉ ET LE MILIEU AGIT.**

Nous tenons à rappeler que dans les zones non reconnues, certains problèmes environnementaux sont jugés prioritaires par la population alors qu'ils ne sont pas reconnus par les fonctionnaires, comme c'est le cas pour la problématique de plantes aquatiques au lac Saint-François... Si la zone n'est pas reconnue comme névralgique, il n'y aura pas de ressources disponibles pour y travailler et la problématique empirera d'année en année. Y revenir cinq (5) ou 10 ans plus tard ne sera pas payant...

De plus, nous ne comprenons pas pourquoi la détermination de zones névralgiques permettrait de mettre en œuvre des actions davantage intégrées et concertées. La concertation dépend de la bonne volonté des acteurs locaux à régler une problématique et non pas de zones géographiques déterminées à l'avance.

Tout le Saint-Laurent et une zone névralgique... Nous avons 13 zones d'intervention prioritaire, pourquoi aurions-nous besoin de cinq (5) zones névralgiques ???

**NOUS PRÉCONISONS DONC UN TRAVAIL SUR L'ÉCOSYSTÈME DU SAINT-LAURENT DANS SON ENSEMBLE AFIN DE CONSERVER LA VISION ÉCOSYSTÉMIQUE MISE EN PLACE AU DÉBUT DU PLAN SAINT-LAURENT ET NE PAS PERDRE LES ACQUIS ET LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES QUI ONT MENÉ À UNE MEILLEURE SANTÉ DU SAINT-LAURENT.**

Les autres préoccupations

Plusieurs autres préoccupations retiennent notre attention et nous croyons que nous ne pouvons les dissocier des enjeux présentés : LA CONCERTATION DES INTERVENANTS ET L'IMPLICATION CITOYENNE, L'ÉDUCATION, LA CONSCIENTISATION, LA SENSIBILISATION ET LA MOBILISATION DU PUBLIC, LA GESTION DES NIVEAUX D'EAU EN FONCTION DES USAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ, LES NAPPES PHRÉATIQUES ADJACENTES AU FLEUVE, LA REPRÉSENTATION AU NIVEAU DE LA CMI ET AUTRES INSTANCES DE CONTRÔLE DE L'EAU ET ON IRAIT MÊME JUSQU'À SOUHAITER UN PARTENARIAT INTERNATIONAL VIA UN COMITÉ ONTARIO-QUÉBEC-USA POUR L'AVENIR DU SAINT-LAURENT ÉTANT DONNÉ L'AMPLEUR DE SON BASSIN VERSANT.

**D'ICI 15 ANS, IL FAUDRAIT VOIR UNE AMÉLIORATION DU SAINT-LAURENT** QUI PERMETTRAIT DE CONSTATER UNE DIMINUTION DE LA POLLUTION CHIMIQUE, UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ACCÈS PUBLICS, LE RETOUR D'UNE BIODIVERSITÉ ET D'UNE PÊCHE DE QUALITÉ, DE LA BAIGNADE DANS LE FLEUVE SANS SE POSER DE QUESTION, UNE RESPONSABILISATION DES CITOYENS FACE AU FLEUVE ET UNE AMÉLIORATION DES HABITATS NATURELS QUI FAVORISENT LE RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES EN PÉRIL. IL FAUDRAIT QUE LE SAINT-LAURENT SOIT RECONNU COMME L'ÉLÉMENT INTÉGRATEUR DE LA CULTURE RÉGIONALE.

NOUS RÉITÉRONS NOTRE FOI EN CETTE PARTICIPATION DU MILIEU QUI EST UN FACTEUR TRÈS IMPORTANT DE RÉUSSITE ET LA BASE DE LA RÉALISATION DE CES IMPLICATIONS. TOUS LES PROJETS, QU'ILS SOIENT DE CONCERTATION, DE NETTOYAGE OU DE RESTAURATION DU MILIEU PASSENT PAR UNE PHASE DE CONCERTATION, DE SENSIBILISATION ET D'ACTION AFIN DE DONNER DES RÉSULTATS QUI PERMETTRONT DE REMETTRE LE SAINT-LAURENT AU MONDE.

4- La gestion intégrée du Saint-Laurent

À la lumière du document de consultation, on dit que « *le développement durable du Saint-Laurent passe désormais par une gouvernance plus participative et par une concertation accrue de tous les acteurs.* » Nous ne voyons aucun élément dans ce document nous permettant de connaître les mesures que les gestionnaires du futur Plan Saint-Laurent comptent mettre en place pour améliorer la gouvernance. Pourquoi l'implication communautaire, la concertation, ne font-elles pas partie de cette consultation ?

Avec une entente axée sur des zones névralgiques, nous croyons que cette gouvernance est à risque. SI ON VEUT VRAIMENT IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS ET DE FAÇON INTÉGRÉE, IL FAUT TRAVAILLER SUR TOUT LE SAINT-LAURENT, AUTREMENT CERTAINS DE CES ACTEURS IMPORTANTS N'Y TROUVERONT PLUS LEUR PLACE ET SE DÉSINTÉRESSERONT DE LA CAUSE DU SAINT-LAURENT.

**POUR CROIRE À LA GESTION INTÉGRÉE DES USAGES DU SAINT-LAURENT IL FAUT TRAVAILLER SUR L'ÉCOSYSTÈME DANS SON ENTIER, SANS LAISSER DE CÔTÉ DES ACTEURS IMPORTANTS QUI SONT ESSENTIELS À LA RÉUSSITE.**

Nous espérons que ces quelques commentaires vous permettront de produire une entente qui reflètera les besoins de la communauté et de l'écosystème du Saint-Laurent pour réussir à *remettre le fleuve au monde*. Le travail commencé il y 20 ans, doit se poursuivre avec la même vigilance, le même intérêt et la même volonté des partenaires.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Claire Lachance, B.Sc.  
Directrice générale

CC Madame Marie Lagier, directrice générale, Stratégies Saint-Laurent